

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 19872

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 11

À la fin de l'alinéa 2, substituer à la référence :

« l'article 35 de la loi n° 84-130 du 24 février 1984 »

la référence :

« l'article L. 980-9 du code du travail, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 91-1405 du 31 décembre 1991 relative à la formation professionnelle et à l'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.